



Litige Suspension de loyer

Par **Naurathomas**, le **21/12/2019** à **21:48**

Bonjour

Suite à la location d'un logement sinistré (signature de contrat de bail et états des lieux à différentes dates), un accord de suspension de loyer avait été convenu avec mon bailleur jusqu'à réalisation des travaux.

mon bailleur a mis fin à cet accord par décision faisant valoir qu'il perdait de l'argent et que les travaux seront réalisés par la suite.

J'ai contesté et remis en cause la non réalisation des travaux sans suite.

comment puis je procéder pour mettre fin à ce litige ?

merci

bien cordialement

Par **Visiteur**, le **21/12/2019** à **22:45**

Bonjour

On a pu suspendre le paiement d'un loyer sans décision de justice ou accord authentique entre bailleur et locataire.

Comment cet accord a-t-il été matérialisé ?

Par **Naurathomas**, le **21/12/2019** à **22:59**

Cet accord avait été matérialisé par mail avec le responsable de site et le responsable gestion locative de la société.

Disant qu'une nouvelle date d'entrée sera convenue avec une signature par avenant une fois les travaux finis dans le logement.

Merci de votre réponse